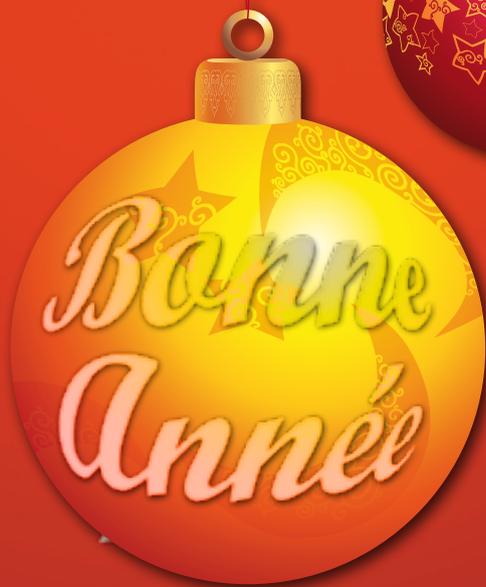


Sautron



JANVIER 2012 > n° 191 > www.sautron.fr

magazine



Ville de SAUTRON

Sommaire



Marie-Cécile Gessant • Maire de Sautron
mariececile.gessant@sautron.fr



Dossier 4

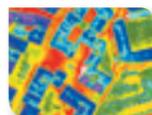
Handicap



Informations municipales 7



Europe infos 9



Nantes Métropole 10



Vie économique - Finances 11



Environnement
Cadre de Vie 12



Vie Sociale 14



Enfance-Jeunesse 18



Culture et Manifestations 19



Un peu d'histoire 20



Etat-civil 22

Agenda 23



Ville de SAUTRON

Bulletin trimestriel d'information municipale N°191 • Janvier 2012

Directeur de la publication : **Marie-Cécile GESSANT**
Mairie de Sautron
BP 60045 - 44880 Sautron

Photos et Illustrations :
Ville de Sautron,
La Contemporaine

Tirage :
3400 exemplaires

Dépôt légal :
A parution

N° ISSN :
1268-4562

Création, réalisation et impression sur du papier 100% écologique, composé de fibres recyclées pour 60 % et de fibres issues de bois provenant de forêts gérées durablement avec des encres à base végétale par :

LA CONTEMPORAINE
Imprimerie
Labellisée **IMPRIM'VERT**
Certifiée PEFC
STE-LUCE/LOIRE
0251 135050

IMPRIM'VERT

Tout au long de l'année Sautron Magazine vous a retracé l'action de la Municipalité. Cela nous a permis de vous montrer le travail considérable effectué par des équipes municipales entièrement mobilisées pour la réalisation du programme choisi par une large majorité de Sautronnais en Mars 2008. Qu'il s'agisse d'urbanisme avec la modification en cours du PLU (Plan Local d'Urbanisme), de nouveaux aménagements comme le lancement du chantier de la maison de retraite médicalisée et de la crèche, de culture avec la grande exposition Impressions d'Arts, de sport avec le renouveau de l'Open d'Echecs ou encore d'environnement avec la première phase de l'Agenda 21, la municipalité s'est attachée à agir avec le souci de l'efficacité et de l'intérêt général pour assurer un développement durable et équilibré de la commune, au bénéfice de tous les Sautronnais.

Dans un contexte économique difficile qui risque hélas de perdurer, nous maintiendrons une fiscalité raisonnable et une gestion rigoureuse des finances communales pour poursuivre notre programme et réaliser avec enthousiasme et professionnalisme les grands projets municipaux si importants pour l'avenir. Sautron aura donc toujours l'un des taux d'imposition les plus faibles des communes de même strate du département et beaucoup de projets avanceront ou se concrétiseront en 2012. Citons la première phase des travaux de mise en conformité des bâtiments communaux en termes d'accessibilité pour les personnes handicapées, que vous pourrez découvrir dans le dossier de ce magazine, la deuxième étape de l'Agenda 21 qui comprendra des réunions publiques, des ateliers de réflexion avec les citoyens et l'élaboration d'un programme d'actions, ou encore, le réaménagement de l'Espace Phelippes Beaulieux pour plus de confort. Evoquons également le déroulement de deux études importantes pour le cadre de vie des Sautronnais sur le plan de la préservation de l'environnement et de la maîtrise de l'urbanisme, à savoir, une étude paysagère et une étude de programmation urbaine.

La commune demandera à ce que les préconisations issues de ces travaux soient prises en compte dans le cadre de la procédure de modification du PLU déjà initiée. Il s'agit de préserver la biodiversité et de se doter de nouvelles règles d'urbanisme qui permettront d'encore mieux contrôler et améliorer le paysage urbain de Sautron, entre autres sur le plan de l'habitat, des déplacements et des stationnements. Dans le domaine social, nous mettrons en place dès le début d'année avec le CCAS un dispositif de micro-crédit pour aider davantage les familles les plus fragiles.

Comme vous le voyez, l'année prochaine sera encore riche de travail, de concertations et d'actions ; de nombreux projets verront le jour menés par une équipe déterminée à faire réussir Sautron, à en faire une ville plus harmonieuse, plus solidaire et ouverte à tous, n'en déplaise à certains...

En effet, vous avez encore pu lire récemment dans « la Bise », une publication d'une association étroitement liée à l'opposition municipale, toute une série d'attaques gratuites contre la majorité municipale. Procès d'intention, visions partiales et approximatives, accumulation de contre-vérités que j'ai déjà eu l'occasion de dénoncer et sur lesquelles je ne reviendrais pas. Toutefois je tenais à dire que ce document résume bien, et je le regrette sincèrement pour la qualité du débat démocratique que j'ai toujours appelé de mes vœux, une opposition au fonctionnement daté, non constructive et qui préfère la polémique systématique et stérile au détriment d'échanges objectifs et utiles. Pour ma part, je ne pratique pas cette vaine politique politicienne, je suis d'abord et avant tout une Sautronnaise pour Sautron, inféodée à aucun parti. Finalement, et encore une fois je le déplore, je serais tentée de dire que comme son nom l'indique la Bise ce n'est que du vent...

Enfin, et pour finir sur une note plus légère, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter chaleureusement, ainsi qu'à tous vos proches, d'excellentes fêtes et une très bonne et sereine année 2012.



Flashez ce code avec votre smartphone pour enregistrer le site internet et les coordonnées de la Mairie

- Mairie de Sautron**
 14 rue de la Vallée
 BP 60045 • 44880 Sautron
 Tél. : 02 51 77 86 86
 Site officiel : www.sautron.fr
 mairie@sautron.fr
- Service Administration générale**
 14 rue de la Vallée
 Tél. : 02 51 77 86 86
 Ouvert au public :
 du lundi au vendredi 8h30-12h30
 et 13h30-17h15
 Le samedi 9h-12h (état-civil)
- Service Famille, Sport culture et Vie Sociale**
 6 rue de la Mairie
 Tél. : 02 51 77 86 97 ou 86 98 ou 86 96
 Ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h15
 Fermé au public le lundi de 13h30 à 16h
- Au sein de ce service,
le service Sport-Culture est ouvert au public :
 - Lundi de 9h à 12h15
 - Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h15
 - Mercredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h15
- Service Urbanisme et Patrimoine**
 23 rue de la Vallée
 Tél. : 02 51 77 86 94
 Ouvert au public :
 du lundi au vendredi 8h30-12h15 et 13h30-17h15
 Au sein de ce service, **le service urbanisme est ouvert au public :**
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h30
 - mercredi de 8h30-12h30 et 13h30-17h15
- RAM (Relais Assistantes Maternelles)**
 25 rue de la Vallée
 Tél. : 02 51 77 86 89
- Service communication**
 25 rue de la Vallée
 Tél. 02 51 77 88 42
- Bibliothèque municipale**
 33 rue de la Vallée
 Tél. : 02 40 63 52 21



> Handicap

Une ville de Sautron plus accessible, une ville pour tous

Rendre la ville accessible aux personnes handicapées, la municipalité s'y emploie en collaboration avec Nantes Métropole.



Beaucoup reste à faire encore pour remplir les obligations de **la loi du 11 février 2005**, à savoir « **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** ».

Des trottoirs trop hauts, trop étroits, encombrés, des entrées de bâtiment pas assez larges, des portes trop lourdes pour être poussées, des guichets d'accueil inaccessibles... Tout ceci est un vrai cauchemar pour les personnes qui se déplacent en fauteuil roulant ou avec des béquilles, ou encore pour les non-voyants.

La loi pose deux principes novateurs : la prise en compte de tous les types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs et psychiques) ainsi que le traitement de la chaîne du déplacement dans sa totalité, comprenant les logements, les parties communes des immeubles, les ERP (établissements recevant du public), les espaces publics, la voirie, les trottoirs et les transports. Au **1^{er} janvier 2015**, l'ensemble des mises en conformité avec la loi, notamment celle des bâtiments communaux qui concerne directement la municipalité, devront être réalisées. Pour atteindre cet objectif, le Conseil Municipal a voté le 23 septembre 2010 à l'unanimité la création d'une **Commission pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CAPH)**, composée d'élus, de représentants d'associations, de familles et de personnes handicapées. Après avoir dressé le constat de l'état d'accessibilité de la commune, la commission travaille étroitement sur le terrain avec Nantes Métropole pour définir les priorités d'aménagements et apporter toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Ces concertations et ces préconisations de la commission permettent à Nantes Métropole d'engager des travaux au plus près des urgences et des problématiques sautronnaises dans le cadre de son **Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (le P.A.V.E)** qui rassemble ses actions en faveur des personnes handicapées ou à mobilité réduite dans ses domaines de compétence comme la voirie et les transports.

Beaucoup de travaux ont d'ores et déjà été réalisés par Nantes Métropole :

- ⊕ Réalisation d'un surbaissé au droit du complexe sportif et reprise du trottoir
- ⊕ Reprise des trottoirs et des surbaissés rues de la Vallée, de la Mairie, de l'Eglise, ainsi qu'au droit du centre social
- ⊕ Suppression des bornes en béton et remplacement par des potelets conformes aux cônes de détection, rue de la Forêt, Allée des Glycines
- ⊕ Positionnement de bandes pododactiles à l'angle des rues du Cens et des Fontenelles
- ⊕ D'autres mises en conformité jugées prioritaires ont été sollicitées par la Commission auprès de Nantes Métropole et seront réalisées prochainement comme la mise aux normes du passage piéton entre la Poste et la Pharmacie du Cormier ou encore l'ajout d'un mât d'éclairage public à l'angle de la Bibliothèque.



De son côté la municipalité, engage après un long travail de concertation avec la Commission d'Accessibilité toute une première série de **travaux de mise en conformité** sur 10 bâtiments communaux sur les 26 bâtiments que compte la Mairie. Il s'agira

principalement **d'aménagements concernant les accès** (largeur des portes, rampes d'accès...etc.), **les déplacements intérieurs** (rampes d'escaliers) **et les toilettes**. Certaines opérations concerneront la mise aux normes des mobiliers de bureau, notamment à l'accueil de la Mairie.

Ces mises aux normes d'accessibilité représentent un coût important pour la commune. L'ensemble des travaux à réaliser pour tous les bâtiments est estimé à **plus de 900 000 euros**.

Tout est donc mis en œuvre par la Municipalité et Nantes Métropole pour favoriser l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics, de la voirie, des logements et des transports. Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap de participer à la vie sociale, culturelle et économique de la Commune. Il s'agit en fin de compte

d'améliorer la qualité de vie de tous les citoyens et de faire de Sautron une ville pour tous.

Les bâtiments concernés sont :

- ⊕ La Mairie Principale
- ⊕ Le CCAS
- ⊕ La Mairie Technique
- ⊕ L'Espace de la Vallée
- ⊕ L'Espace Jeunes
- ⊕ Le Restaurant Scolaire
- ⊕ Le Multi-accueil
- ⊕ La Bibliothèque
- ⊕ La Poste
- ⊕ L'Eglise

⊕ COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

Elle réunit élus, membres d'associations et particuliers. Son rôle est de pointer et de participer aux projets visant une meilleure accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap (**même temporaires : problèmes de santé passagers, personnes avec charges, poussettes etc...**).



Une ville plus accessible...



⊕ ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Les bâtiments publics (écoles, gymnases, bibliothèques, Mairie, salles municipales...) doivent pouvoir recevoir les personnes handicapées : entrées, rampes d'accès, guichets bas, cheminements extérieurs, toilettes adaptées...

En 2015 ce sera une obligation. La Ville engage plus de 900 000 euros pour réaliser les aménagements nécessaires dans ses 26 bâtiments.



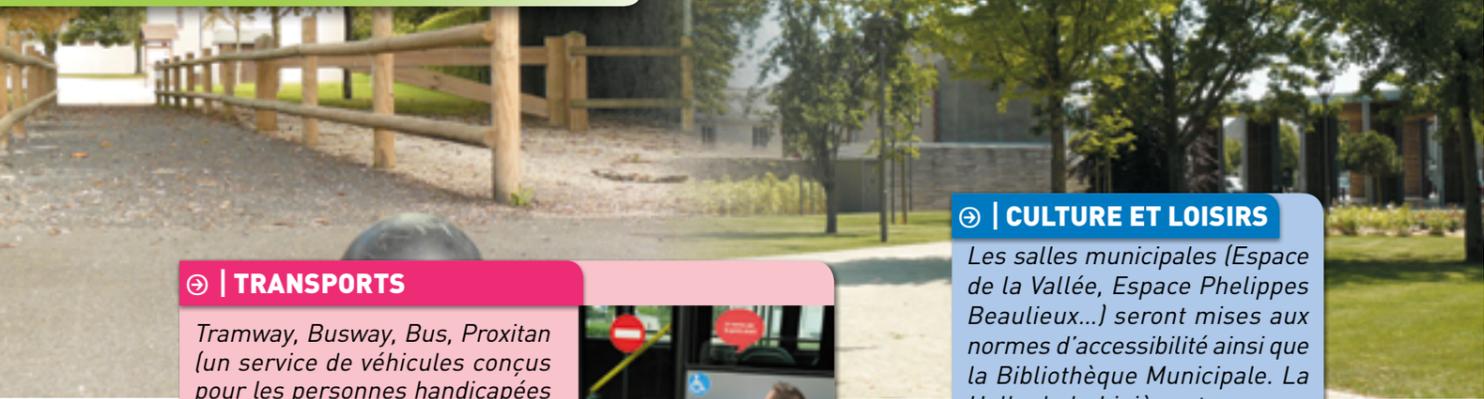
⊕ COMMERCES

Quelles sont les obligations du commerçant à partir de 2015 ?

Si le commerce a une capacité d'accueil de moins de 200 personnes, l'ensemble des prestations devra être proposé dans une partie accessible du magasin. Si la capacité d'accueil est supérieure à 200 personnes, l'ensemble du commerce devra être aux normes d'accessibilité. C'est la Préfecture qui suit ce dossier. En savoir plus :

www.handicap.gouv.fr
www.nantesstnazaire.cci.fr





📍 | TRANSPORTS

Tramway, Busway, Bus, Proxitan (un service de véhicules conçus pour les personnes handicapées joignable au 02 51 81 78 78), les transports en commun sont adaptés.

Comment ? Planchers bas, portes s'ouvrant largement, etc. Des aménagements qui profitent aussi aux parents accompagnés de jeunes enfants, aux personnes âgées...



📍 | CULTURE ET LOISIRS

Les salles municipales (Espace de la Vallée, Espace Phelippes Beaulieux...) seront mises aux normes d'accessibilité ainsi que la Bibliothèque Municipale. La Halle de la Linière et son parc le sont déjà.



📍 | EMPLOI

La Ville de Sautron emploie des personnes handicapées : elle sera en conformité avec la loi en 2012 avec 6% d'agents communaux handicapés.



Une ville plus accessible...

📍 | VOIRIE

En accord avec la commune et avec la Commission d'Accessibilité, la conception ou le renouvellement de la voirie se fait de façon à faciliter ou permettre l'accès aux personnes handicapées et à toute personne se trouvant en situation de handicap (personne avec plâtre, béquilles...) ou gênée dans ses déplacements (parent avec poussette...). Un plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) précise les délais de réalisation des aménagements qui seront effectués par Nantes Métropole.

📍 | HABITAT

En coordination avec les bailleurs sociaux, Nantes Métropole veille à l'accessibilité des bâtiments : les parties communes et le logement lui-même.

Avec le **Conseil Général et l'Agence Nationale de l'Habitat, la communauté urbaine** aide les personnes handicapées aux revenus modestes à adapter leur logement en finançant une partie des travaux.



> Zone bleue

Changez de disque !

A compter du 1^{er} janvier, lors d'un stationnement en zone bleue le bon vieux traditionnel disque de stationnement « zone bleue » ne sera plus valable. Il vous faudra désormais apposer sur le pare-brise de votre véhicule un disque européen de stationnement répondant aux normes européennes.

Ce dernier ressemble beaucoup à l'ancien modèle, à la différence près qu'il ne comporte plus qu'une seule fenêtre pour mentionner son heure d'arrivée et que sa précision horaire est plus détaillée, de 10 minutes en 10 minutes. Son utilisation est soumise aux mêmes règles qu'auparavant : il doit être **visible de l'extérieur, positionné à l'avant du véhicule.**

La municipalité et sa Police Municipale ont le plaisir de vous offrir, inséré dans ce numéro, **le nouveau disque de stationnement européen**, à utiliser sur les emplacements « zone bleue ». (1 disque offert par foyer).

Rappelons que sur la commune, le stationnement en zone bleue reste

gratuit, limité à 1h30, du lundi au samedi matin. Le samedi à partir de 14h, les dimanches et les jours fériés, il n'existe pas de limite de temps de stationnement. Les zones bleues sur Sautron sont situées place de la Gendarmerie et la rue de Bretagne, entre le giratoire de la rue Vallée et celui de la rue de la Chézine.

Le défaut de disque bleu ou sa non-conformité à l'arrêté du 6 décembre 2007 est puni par une amende d'un montant de 17 €.

Le temps maximal de stationnement est fixé librement par les communes, suivant les enjeux locaux et la nature des commerces et services.

> La Mairie vous facilite le quotidien !



en éditant **une série de plaquettes** qui vous renseignent et vous orientent dans vos démarches. Ces plaquettes présentent les missions des services de la Bibliothèque municipale et du Service Urbanisme et Patrimoine. **Dépliants disponibles auprès de chaque service et téléchargeables sur le site www.sautron.fr.**

A noter qu'au cours de l'année de nouveaux dépliants compléteront la liste et renseigneront sur les autres services municipaux.

Rappel ! Si vous connaissez des problèmes de distribution du bulletin municipal trimestriel « Sautron Magazine », merci de nous le signaler. Nous transmettrons ces réclamations auprès de notre prestataire chargé de la distribution. Merci de votre compréhension.

>> Bénévolat
Pluie de médailles sur la commune !

Deux figures sautronnaises se sont vu remettre une médaille du mérite pour leur action auprès de la population sautronnaise et des associations.

Mme Gessant a été promue au **grade de chevalier dans l'Ordre National du Mérite** pour les 22 années de services rendus en tant qu'élue ainsi que pour sa carrière professionnelle d'infirmière et ses nombreuses années de bénévolat comme directrice d'équipe de secouristes à la « Croix Rouge ». Cette décoration a été décernée au titre des mérites distingués rendus à la nation par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale.

Annick Ridou, figure tutélaire du monde associatif sautronnais et ancienne adjointe au Maire, a reçu des mains de Mme le Maire **une médaille d'argent de l'encouragement du dévouement** pour toute son action et les heures passées bénévolement au sein des associations sautronnaises. Cette distinction récompense plus de 30 années d'engagements et d'actions solidaires à la tête notamment de la section locale de l'établissement français du Don du Sang, de l'association « les Bouchons d'Amour », l'association « AINES » ou encore de « Sautron Activités ».



> Annick Ridou lors de la remise de la médaille par Marie-Cécile Gessant, Maire de Sautron

>> Les Sautronnais nouveaux sont arrivés

Près de 100 personnes ont participé à la rentrée à une réception organisée par la municipalité. Lors de cette matinée d'accueil, **les nouveaux Sautronnais arrivés** sur la commune entre septembre 2010 et septembre 2011, ont fait connaissance avec l'équipe municipale et ont découvert lors une visite commentée en car les équipements de la commune. Une manière originale et pratique de s'approprier son nouvel environnement de vie.

Pour info : depuis deux ans, le nombre de foyers arrivant chaque année sur la commune augmente : en 2010, ce sont 130 nouveaux foyers qui se sont installés, en 2011 plus de 210. Cela témoigne d'une dynamique de la population et d'une nouvelle attractivité de la commune grâce à son offre diversifiée de logements (logements primo-accession, logements sociaux...).

➤ Travaux de l'Eglise...

de graves infiltrations !

Fin octobre, un arrêté municipal interdisant l'accès de l'Eglise aux usagers a été pris suite à la chute d'un chapiteau, partie supérieure et ornementale d'un pilastre, à proximité de la porte d'entrée latérale. Des travaux de confortement et de sécurisation ont été lancés de toute urgence sur tous les éléments de même type pouvant présenter cette fragilité et un réel danger, ainsi que sur l'ensemble des fixations des statues qui se sont également révélées très abîmées.

A priori et sauf imprévus, à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Eglise sera réouverte en toute sécurité pour les fêtes de Noël. Pour éviter que ces problèmes ne se reproduisent, et outre l'emploi de matériaux plus modernes et fiables pour les réparations effectuées (les joints dataient de plus de 150 ans), la Municipalité a décidé de faire réaliser des expertises complémentaires pour trouver l'origine de ces dégradations. L'analyse complète du bâtiment a fait ressortir un grave défaut d'étanchéité de la toiture (au niveau des

solins) juste au-dessus des murs porteurs ainsi qu'une dégradation très importante des enduits extérieurs, datant de plus de 30 ans, et à l'origine de mauvaise qualité en termes d'imperméabilité. Ces derniers n'étant plus à même d'empêcher des infiltrations d'eau, au fil des ans l'humidité a fait son œuvre et a entraîné la fragilisation des ornements intérieurs. De nouveaux travaux, vraisemblablement très conséquents sur le plan financier mais incontournables, seront donc engagés courant 2012. Ils comprendront notamment le démontage et le remplacement « dans les règles de l'art » de tous les enduits existants ainsi que l'assèchement des murs. Une bonne nouvelle quand même pour les usagers, ce chantier ne nécessitera pas en principe la fermeture de l'Eglise.



➤ Les étoiles du sport...

Longtemps appelées par une unique lettre de l'alphabet, les salles municipales de sport vont être maintenant plus facilement identifiées : à chaque salle son étoile ou sa constellation.

La Salle A consacrée aux activités de gymnastique et de tennis de table devient « Salle Antares », la Salle B, utilisée principalement par le basket, « Salle Bellatrix ». Pour les salles de tennis, la Salle C devient « Salle Cassiopée », la halle couverte quant à elle prend le nom de « Salle Centaure ». La Salle D, réservée au handball, au tir à l'arc et au badminton devient « Salle Delta », la Salle E de la pétanque prend le nom de « Salle Electra ». L'Espace multi-activités devient « Salle Atria » et enfin la salle de danse au sein de l'Espace Saltéra se nomme « Salle Sirrah ».

Gageons que nos sportifs auront à cœur de briller dans ces salles !



» Hommage

➤ En hommage à Lionel Jahan, disparu cet été, la municipalité a décidé de rebaptiser la salle « A sous-scène » située sous les tribunes du stade de foot (utilisée principalement par l'association de l'A.S Sautron football) « Salle Lionel Jahan » au cours d'une émouvante cérémonie qui s'est déroulée en décembre dernier en présence de sa famille, de proches du Club, d'élus et de membres du personnel municipal.



➤ Europe-Infos

Les droits de l'Homme au cœur de l'Europe !



Un des principaux objectifs du Conseil de l'Europe, créé en 1949 par dix Etats dont la France (et qui en compte actuellement 47) est la défense des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Ce dernier vient de célébrer le 50^e anniversaire de la « Charte sociale européenne » qui énonce les droits de l'homme dans sa vie quotidienne et assure leur respect par les Etats qui l'ont approuvée.

Elle garantit entre autres les droits :

- d'accès au logement pour tous
- à la santé
- à l'éducation primaire et secondaire gratuite, à la formation des personnes handicapées
- à l'emploi (droit de grève, interdiction du travail forcé et du travail des enfants de moins de 15 ans, la protection contre le harcèlement et en cas de licenciement)
- à la protection juridique et sociale (protection contre la violence et la maltraitance, contre la pauvreté et l'exclusion sociale, droit des personnes âgées...)
- à la circulation des personnes
- à la non-discrimination de race, de sexe, d'âge, de couleur, de langue, de religion, d'opinions...

Le respect de ces engagements est soumis au contrôle du Comité Européen des Droits Sociaux.

Cette charte s'inscrit également dans un contexte plus général des droits garantis par la **Convention Européenne**

des Droits de l'Homme (CDDH), inspirée directement de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.

Cette convention protège :

- le droit à la vie, à la liberté, à la sûreté, le droit au respect de la vie privée et familiale
- la liberté d'expression
- la liberté de pensée, de conscience et de religion
- le droit de vote
- le droit de posséder des biens et d'en jouir pacifiquement

Elle interdit entre autres :

- la torture et les traitements inhumains
- l'esclavage et les travaux forcés
- la détention arbitraire et illégale
- la discrimination
- la peine de mort

Enfin, il existe d'autres instruments de protection des Droits de l'Homme. Parmi eux, la Convention européenne pour la prévention de la torture adoptée en 1987, la convention-cadre pour la protection des minorités nationales, la commission européenne contre le racisme et l'intolérance créée en 1993 et la convention sur la lutte contre la traite des êtres humains.

A savoir ! Les Etats signataires qui ne respectent pas l'ensemble de ces conventions peuvent être poursuivis devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme située à Strasbourg.

» Infos Actu

Conférence « Organisation, taille, rôle, quelle UE en 2025 ? » le 20 janvier à 18h

➤ La Maison de l'Europe à Nantes, le Mouvement européen et FuturOuest invitent Jean-François DREVET, ancien responsable de la prospective, puis de l'élargissement, à la Direction Générale de la politique régionale de la Commission européenne et chroniqueur de la revue Futuribles.



Rendez-vous à la Maison des associations de Saint-Nazaire

Festival univerciné italien du 24 au 29 janvier au Katorza (Nantes)

➤ Le festival du cinéma italien propose un regard sur l'Italie d'hier et d'aujourd'hui à travers une programmation riche et variée : fictions, documentaires, inédits et classiques, rencontre avec des réalisateurs.

www.univercine-nantes.org

« Les œillades portugaises » Quinzaine culturelle du Centre Culturel Européen sur le Portugal, du 23 février au 8 mars (Nantes).

➤ Celle-ci a pour objet de transmettre et de partager les cultures et le patrimoine d'un pays européen avec le plus grand nombre pour faire émerger une citoyenneté européenne.

Festival du Cinéma espagnol du 15 au 27 mars au Katorza (Nantes)

➤ Comme chaque année, Nantes s'ouvre au cinéma espagnol avec plus de 70 films inédits (fictions, documentaires, longs et courts-métrages en version originale sous-titrée), 200 projections...

Festival EuroFonik, samedi 31 mars à la Cité des congrès de Nantes (en partenariat avec le Nouveau Pavillon à Bouguenais).

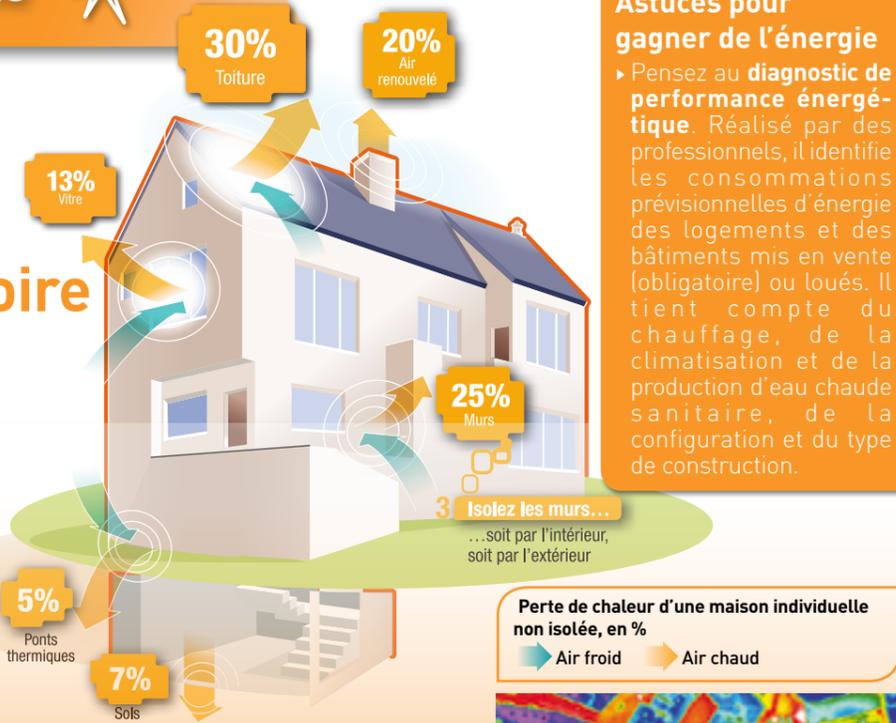
➤ « EuroFonik » se propose de devenir la vitrine de la création musicale européenne et plus particulièrement de cette musique d'aujourd'hui qui a su s'inspirer d'une culture, d'un patrimoine.

www.lenouveaupavillon.com



Pour en finir avec la passoire énergétique de certains logements

Dans le cadre du « plan climat territorial », deux mesures viennent d'être mises en place par Nantes Métropole.



1. La mise en place d'un dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de « précarité énergétique ». Il s'agit d'une aide pour les propriétaires occupants aux revenus les plus modestes (11 358 € par an pour une personne seule et 16 611 € par an pour un couple) à la rénovation thermique de leur logement éligible.

(Agence Nationale de l'Habitat) de 7 000 € maximum et le suivi des dossiers par l'ANAH.

2. La mise en place d'un dispositif d'aide au renouvellement des installations de chauffage des particuliers, fortement émettrices de CO2, en ciblant celles utilisant le fioul qui contribuent fortement à la pollution atmosphérique et dont les cuves de stockage enterrées présentent un risque certain de pollution du sous-sol.

Cette aide est réservée aux propriétaires qui réalisent conjointement des travaux d'efficacité énergétique. Pour bénéficier de cette aide, les particuliers demandeurs doivent :

- ⊕ être propriétaire ou copropriétaire d'un logement situé sur le territoire de Nantes Métropole
- ⊕ occuper ou mettre en location ce logement au titre de résidence principale
- ⊕ avoir à la date de la demande d'aide un revenu fiscal de référence du foyer inférieur à 45 000 € (à l'année N-2)
- ⊕ réaliser des travaux après validation de leur devis de substitution de l'installation de chauffage au fioul de plus de 15 ans à une installation utilisant une énergie moins polluante
- ⊕ réaliser conjointement des travaux d'économies d'énergie.



Le montant de l'aide de base est de **10% du coût de la nouvelle installation, plafonnée à 300 €**. Cette aide est bonifiée de 300 € supplémentaires lorsque la nouvelle installation est couplée avec l'installation d'un équipement utilisant une énergie renouvelable.

L'aide peut encore être bonifiée de 300 € en cas de rénovation permettant une réduction de 50 % de la consommation d'énergie.

Ces bonifications sont cumulables et l'aide peut donc atteindre 900 € et représenter jusqu'à 30 % du coût de renouvellement d'une chaudière.

Les dossiers de demandes d'aides peuvent être retirés auprès d'Allo Climat au 02 40 415 555. Ils peuvent aussi être téléchargés sur le site www.nantesmetropole.fr, rubrique environnement.



Bien-être

Un bel espace zen pour une remise en forme toute en douceur

Parmi vos bonnes résolutions de début d'année, vous souhaitez peut-être arrêter de fumer, perdre du poids, embellir votre silhouette, allonger et tonifier vos muscles, retrouver une bonne posture, vous sentir bien physiquement et mentalement ?

Françoise Le Scoarnec, professeur de Danse Diplômée d'Etat et coach sportif vous propose de découvrir le **PILATES** et le **DO.IN** en cours individuels ou collectifs au 8 rue de l'Eperonnière dans un bel espace zen ouvert depuis le 2 janvier. Elle se déplace également à domicile pour les cours. Le **PILATES** est une méthode de renforcement musculaire qui permet d'éliminer le stress, les problèmes de dos et de vous détendre; les séances sont aussi bien adaptées aux différents stades de la grossesse, qu'aux pathologies des Seniors. Le **DO.IN**, technique d'auto-massage composée de frictions, de pressions et

d'étirements qui apporte bien-être et vitalité, est une médecine traditionnelle et préventive que les Chinois appellent « médecine suprême », car le **DO.IN** a la réputation de préserver la santé au point de retarder le vieillissement et de rendre plus résistant à la maladie. N'attendez plus, découvrez le **PILATES** et le **DO.IN** avec Françoise Le Scoarnec et insufflez à votre corps des consignes de dynamisme, d'enthousiasme, de liberté pour une vie plus heureuse. Possibilité de bons cadeaux.

**Contact : 8 rue de l'Eperonnière
 09 52 10 85 50 ou 06 32 96 34 74
framboisevidanse@free.fr
www.framboisevidanse.fr**

Top départ pour le Parrainage Emploi



Une nouvelle édition de parrainage « **Une passerelle pour l'emploi** » sera lancée par les villes de Sautron et d'Orvault au cours du mois de février, regroupant des personnes en recherche d'emploi et des chefs d'entreprises prêts à épauler ces demandeurs d'emploi et leur apporter des conseils avisés. Au programme, travail sur le CV, la lettre de motivation, la confiance en soi ou encore préparation aux entretiens

d'embauche, élargissement du réseau de recherche et meilleur ciblage des entreprises... Ce « coaching personnalisé » est plus que positif puisque l'an dernier 70% des jeunes ont trouvé un emploi à la fin de l'opération.

Historique : Les villes d'Orvault et de Sautron s'associent depuis 1994 pour proposer cette opération de parrainage, après le succès rencontré à l'époque avec le « **Forum pour l'emploi** », organisé par Orvault qui regroupait déjà entrepreneurs et partenaires économiques locaux.

Renseignements auprès du Service Vie Sociale au 02 51 77 86 96

Nouvelles installations

La réflexologie : pour partir du bon pied

Depuis novembre dernier, **Frédérique Delhomais** a ouvert son cabinet de réflexologie plantaire au 4 rue du Plessis. Cette technique ancestrale soulage de vos maux quotidiens : mal de dos, migraine, insomnie, douleurs musculaires, troubles digestifs, troubles respiratoires, syndrome prémenstruel et autres blocages ou stress...

La réflexologie plantaire est basée sur le principe suivant : le pied est la représentation miniaturisée du corps humain, à chaque « zone réflexe », correspond un organe ou une partie spécifique du corps. Elle permet de dénouer les tensions tout en donnant une nouvelle dynamique au corps. Il s'agit d'une réelle médecine naturelle et réparatrice qui consiste à rétablir l'équilibre et l'harmonie du corps lui-même. Cette technique est une approche globale de la personne, et pratiquée régulièrement elle aide à conserver la santé grâce à un système immunitaire renforcé. N'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de **Frédérique Delhomais** qui vous accueillera dans son cabinet ou se déplacera à votre domicile.

Contact :
Frédérique Delhomais, réflexologue
 4 rue du Plessis - 06 72 94 56 86
www.reflexo-nantes.fr

Changement d'adresse :

À noter : le cabinet des infirmières **Nathalie Adam, Séverine Berche et Anne-Marie Gérard** est depuis début octobre situé au 13 rue du Cens, dans les locaux du cabinet de kinésithérapie. Elles assurent une permanence au cabinet, tous les jours de 7h30 à 8h30, sauf les week-ends.



Pour prendre rendez-vous, le téléphone est inchangé, vous pouvez les joindre au 02 40 63 82 42.



➤ Etudes d'avenir...

La Municipalité a initié et va cofinancer avec Nantes Métropole deux études importantes pour l'avenir de Sautron et pour le cadre de vie des Sautronnais sur le plan de la préservation de l'environnement et de la maîtrise de l'urbanisme. La commune demandera à ce que les préconisations issues de ces travaux soient prises en compte dans le cadre de la procédure de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en cours. Il s'agit de préserver la biodiversité, d'assurer pour une part un développement durable et équilibré du territoire communal et de se doter de nouvelles règles d'urbanisme qui permettront d'encore mieux contrôler et améliorer le paysage urbain de Sautron, entre autres sur le plan de l'habitat, des déplacements et des stationnements.

➤ L'étude paysagère : réalisation d'un inventaire paysager sur les haies, ensembles végétaux intéressants et arbres remarquables

La Commune de Sautron dispose d'un patrimoine naturel riche et diversifié, mosaïque d'espaces et d'espèces remarquables et ordinaires, d'ores et déjà constitutive d'une « Trame Verte et Bleue », favorable à l'expression de la biodiversité sur le territoire communal.

La préservation et la valorisation de ces espaces naturels sont essentielles au développement et à l'équilibre du territoire urbain.

Toutefois un manque de connaissance précise des milieux naturels et de leurs intérêts peut rendre leur préservation et leur gestion délicate.

Aujourd'hui la Commune souhaite initier un diagnostic des haies, espaces boisés, ensembles végétaux et arbres remarquables présents sur son territoire.

Afin d'être conformes à la « Loi Grenelle II » sur l'environnement, les nouveaux PLU doivent affirmer la Trame Verte et Bleue avec pour enjeu d'inscrire l'aménagement du territoire dans une logique de cohérence et de continuité écologique. Les haies, formes végétales structurantes du paysage, prises dans leur ensemble, constituent de véritables



« corridors écologiques » propices à la préservation de la faune et de la flore. Leur inventaire associé à celui des ensembles boisés et végétalisés de valeur participera ainsi à la définition de la Trame Verte et Bleue.

Objectifs de l'étude

- ① Un inventaire exhaustif du maillage des haies bocagères, des haies structurantes du tissu urbain, ainsi que des espaces boisés, des ensembles végétaux intéressants et des arbres remarquables
- ① Une caractérisation typologique et fonctionnelle des sujets recensés permettant de définir leur état et intérêts en terme hydrologique, climatique, économique, écologique et paysager
- ① Une identification de l'évolution de ce maillage bocager et des ensembles végétalisés dans les dernières décennies
- ① Un ensemble de recommandations en vue de la protection et de l'amélioration, du maillage de haies actuelles d'une part, avec en particulier une analyse des ruptures de la trame verte et des espaces végétalisés intéressants d'autre part. Des propositions seront effectuées pour recréer ces continuités
- ① Une cartographie pour intégration future à un SIG (Système d'Information Géographique) de ce maillage avec base de données associée
- ① Enfin, une proposition de traduction dans le PLU, des recommandations pour protéger, conforter les espaces végétalisés de valeur, voire recréer les continuités disparues. De même, sera proposé, pour être intégré au PLU, un barème de remplacement des arbres, à titre de compensation, dans le cas d'éventuels abattages d'arbres ou de destruction d'espaces végétalisés identifiés comme intéressants.

La mission aura lieu de décembre 2011 à avril 2012

➤ L'étude urbaine : étude de programmation urbaine du centre ville

L'objet du marché souhaité par la Municipalité porte sur une étude de programmation urbaine sur le centre-ville de Sautron, prenant en compte les projets de renouvellement urbain en cours dans la commune, dans un souci de renforcement de la centralité. Cette étude s'inscrit dans la poursuite des principaux axes stratégiques de développement et d'aménagements qui ont guidé la révision des Plans Locaux d'Urbanisme en 2007. Ils portent sur la lutte contre l'étalement urbain, le renforcement des centres-villes, des centres-bourg et des pôles de quartiers.

Ces axes stratégiques, issus notamment de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), repris dans le Grenelle de l'Environnement, doivent trouver une déclinaison dans les thématiques qui composent la dynamique et l'identité des centres-villes :

- ① la forme urbaine, le paysage urbain et la qualité des espaces publics ;
- ① la résidentialisation dans les centres, les densités ;
- ① la mixité des fonctions, le niveau de services et leur attractivité ;
- ① l'accessibilité au centre et à ses équipements (circulation, parcours, stationnement) ;
- ① la mise en valeur du patrimoine.



Problématique

Depuis 2007, de nombreux projets émergent dans le centre-ville de Sautron. Certains sont maîtrisés par la collectivité, d'autres, les plus nombreux, sont menés par des porteurs de projets privés qui n'ont comme cadre que les règles du PLU. Afin de composer un centre-ville



Objectifs de l'étude

① Cette étude vise à engager une réflexion prospective d'aménagement, de valorisation et de développement du centre-ville à l'horizon 2030, permettant d'identifier les îlots à enjeux, et d'y déterminer une programmation urbaine pertinente. Il s'agit ainsi de proposer des orientations stratégiques permettant de dynamiser le centre-ville par une programmation d'habitat, de commerces, d'espaces publics qui devront être traduites, spatialement, dans les îlots à enjeux ainsi que, plus globalement, dans des principes réglementaires et d'aménagement à inscrire dans la future modification du Plan Local d'Urbanisme.

dynamique et agréable à vivre, les élus ont besoin d'une vision prospective globale guidant leurs décisions d'intervention sur les espaces publics, les déplacements, le stationnement et permettant d'orienter les programmes immobiliers portés par les opérateurs privés. Il s'agit d'établir un véritable schéma directeur qui guidera l'action de la commune pour les 15 à 20 années à venir.

Les déplacements automobiles sont aujourd'hui naturellement orientés vers l'axe principal que sont les rues de Bretagne et de Nantes générant des difficultés de circulation. Pour pallier à ces difficultés une réflexion devra être conduite sur l'organisation d'axes de déplacement alternatifs à la rue de Bretagne et à la rue de Nantes, en respectant le caractère résidentiel des quartiers avoisinants.

Plusieurs îlots présentent des capacités de renouvellement urbain non négligeables, notamment, le long de la rue de Bretagne mais également, en épaisseur à partir de cet axe. L'encadrement de leur constructibilité est indispensable afin :

- ① d'optimiser le foncier disponible en respectant l'identité de la commune, son aspect « ville à la campagne » ;
- ① d'éviter de poursuivre l'effet « couloir » qui risque d'être renforcé si les constructions à l'alignement de la rue de Bretagne se poursuivent ;
- ① de garantir la qualité de l'environnement urbain (espaces publics, cheminements, trame végétale), gage de la réussite du renouvellement urbain et de la densification du centre-ville.

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de référence qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il a pour vocation d'organiser les zones urbaines ou à urbaniser en prenant notamment en compte les besoins en matière d'habitat, d'emplois, de services et de transports. Il a aussi pour vocation de préserver les zones naturelles. Ce volet « environnemental » du PLU a été renforcé par le Grenelle de l'Environnement.

➤ Abattage et remplacement d'arbres vétustes

L'état sanitaire de vieux arbres situés sur des espaces verts de la commune, rue du Verger et rue du Bois Colin, s'étant révélé après analyse très insatisfaisant et pouvant présenter au vu de leur fragilité un réel danger pour les habitations voisines et pour les passants (un arbre d'aspect pourtant sain s'était déjà abattu lors de la tempête du 22 août dernier), la municipalité a décidé sans plus attendre et par mesure de précaution de tous les abattre et de les remplacer par des essences plus nobles. Ces espaces verts sont donc de nouveau sécurisés et offrent désormais un plus grand intérêt esthétique.





> CLIC

Bilan de 3 ans d'intense activité

Le CLIC Seniors Loire et Cens (Centre Local d'Information et de Coordination) a ouvert ses portes en 2009 et intervient sur les communes de Couëron, Sautron et Orvault. L'équipe composée de Katy Lebreton, Coordinatrice, de Valérie Duchesne, Infirmière, et de Marie Bury, Assistante, vous accueille au 6 rue de la Mairie à Sautron. Il est possible de prendre rendez-vous avec la coordinatrice pour qu'elle se rende à domicile et ainsi être au plus proche des usagers et évaluer au mieux leurs attentes. Bilan de 3 ans d'activité à l'heure où le CLIC passe en « situation plénière » et se voit confier de nouvelles missions..



Les principales missions du CLIC depuis sa création sont les suivantes :

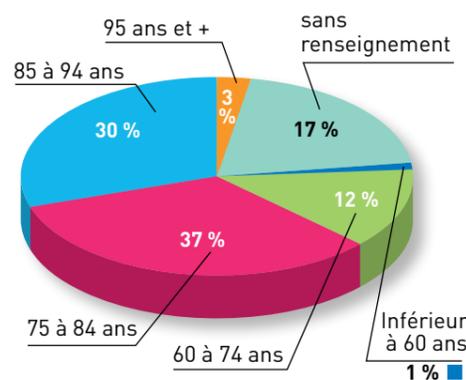
- ① **accueil, écoute, information et conseil** pour toute question concernant les personnes âgées,
- ② **évaluation des besoins et élaboration d'un plan d'aide personnalisé.** A noter : le suivi de la mise en œuvre du plan d'aide n'est pas systématique.

Depuis 3 ans, 910 personnes âgées ont été accompagnées par le CLIC, dont 206 originaires de Sautron, qui enregistre en moyenne 45 nouvelles demandes chaque mois. Plus de 75 % de son activité concernent les personnes âgées de plus de 75 ans. Les membres de la famille sont les principaux interlocuteurs du CLIC : les enfants ou le conjoint recueillent les premières informations sur les services existants, s'ensuit une visite à domicile afin d'évaluer les besoins aussi bien humains que matériels. C'est cet échange qui permet de définir un projet de vie, en adéquation avec la perte d'autonomie de la personne âgée.

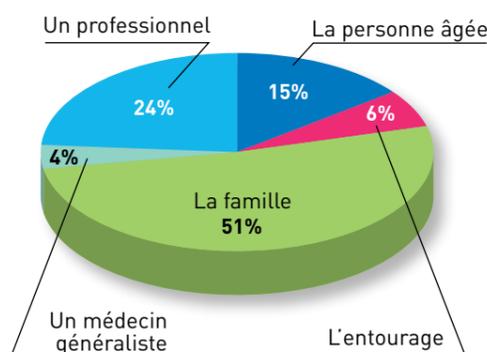
Les principales demandes formulées auprès du CLIC se déclinent autour de 4 principaux axes d'intervention :

- ① **la vie à domicile** : organisation du maintien à domicile suite à une perte d'autonomie, à une sortie d'hospitalisation (47 % des demandes).
- ② **l'accès aux droits** : demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), dossier handicap, mesures de protection (25 % des demandes).
- ③ **les structures d'accueil pour personnes âgées** : accompagnement dans la réalisation des dossiers d'inscriptions, lien avec les établissements, information sur les aides financières ou les hébergements (19 % des demandes)
- ④ **l'offre de soins** tels que l'accès aux Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), aux Infirmières Diplômées d'Etat (IDE), d'Hospitalisation à Domicile (HAD) ou encore aux consultations gériatriques (6 % des demandes).

Répartition du nombre de personnes aidées par âge 2009-2011



Qui est à l'origine de la demande faite au CLIC ?



Après 3 années d'exercice, le CLIC est devenu l'un des organismes majeurs et incontournables des trois communes partenaires en ce qui concerne la prise en compte et le bien-être des personnes âgées et de leurs familles.

Depuis le 27 octobre 2011, le CLIC est passé au niveau plénier avec de nouvelles compétences :

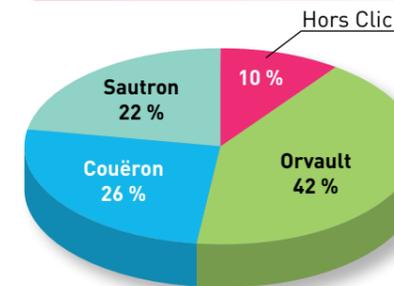
- ① **Le CLIC organise**, à partir de l'évaluation des besoins, une orientation appropriée. Il aide à la constitution des dossiers de prise en charge et assure le suivi et l'évaluation des situations les plus complexes ;
- ② **Il coordonne la mise en œuvre** du plan d'aide par une mise en réseau des acteurs locaux ;
- ③ **Il initie et développe** des actions de prévention du vieillissement et de soutien aux aidants.

A noter également que dans le cadre d'une convention signée avec la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail des Pays de la Loire) le CLIC réalise depuis le 01 janvier 2011 l'évaluation des besoins de ses ressortissants dans le cadre du dispositif PAP (Plan d'aide personnalisé).

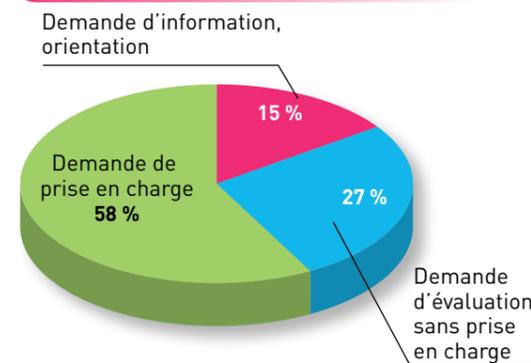
Chiffres clés

Personnes de + 60 ans parmi la population totale des 3 communes	10 967
Nombre total d'entretiens (avec personnes âgées, familles et professionnels)	6244
Personnes accompagnées	910
Demandes concernant les personnes de + 80 ans	2/3
Demandes émanant de l'entourage de la personne âgée ou de la personne elle-même	3/4

Répartition géographique des dossiers de demandes 2009-2011



Bilan d'activité pour les 910 dossiers traités 2009-2011



> Le Microcrédit Social, une nouvelle aide sous forme de prêt proposée par le CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Sautron et le Crédit Municipal de Nantes vont signer au 1^{er} trimestre 2012 un partenariat dans la mise en place d'un Microcrédit Social, un dispositif qui permet aux personnes à faibles ressources d'avoir accès au crédit.

Pour faire face aux imprévus de la vie, le Microcrédit permet de financer un projet et des dépenses liées par exemple au logement, à la recherche d'emploi, aux déplacements, à la santé, etc... Ce prêt se fait sous conditions de ressources et selon des critères bien définis. Le Crédit Municipal de Nantes est l'organisme prêteur et décide du prêt accordé dans le cadre d'une convention passée avec le CCAS.

Les conditions de prêt du Microcrédit Social :

① FINANCEMENT DU MONTANT	de 300 à 3000 euros à taux fixe
② DURÉE	de 3 à 36 mois (exceptionnellement 48 mois)
③ FRAIS DE DOSSIER	25 euros si prêt inférieur à 1500 euros 50 euros si supérieur à 1500 euros
④ PRÊT ACCORDÉ	• sous 15 jours à 3 semaines • aux foyers dont les ressources mensuelles sont inférieures ou égales au SMIC
⑤ OBLIGATION	être résident sur Sautron depuis au moins 6 mois
⑥ LE CCAS DE SAUTRON S'ENGAGE	à prendre en charge le montant du taux d'intérêt, les frais de dossier et d'assurance.

Pour des renseignements et constituer un dossier :

Prendre rendez-vous avec Service Social au 02 51 77 86 96. Le CCAS déterminera si le financement demandé doit faire l'objet d'un prêt ou si d'autres aides peuvent être mises en place. En cas de réponse positive pour le prêt, le dossier sera transmis au Crédit Municipal de Nantes pour validation.





> Don du sang

Vous avez d'la veine, partagez-la !

Le Rotary Club Savenay Sillon de Bretagne se mobilise aux côtés de l'Établissement Français du Sang (EFS) Pays de la Loire et de l'Association des donneurs de Sang Bénévoles de Sautron pour LA COLLECTE DE SANG DU 10 JANVIER à l'Espace Phelippes Beaulieux.



Les besoins en sang pour les malades sont en constante augmentation dans la région. En 10 ans, on observe 40% d'augmentation de la demande en globules rouges. Il est donc primordial de mobiliser de nouveaux donneurs pour faire face aux besoins grandissants des malades.

période de fêtes. Il faut reconstituer rapidement les réserves de sang, les malades ont besoin de vous !

Le don du sang, un petit don de soi, un grand cadeau pour les autres. N'hésitez plus, agissez et rejoignez-les le mardi 10 janvier, de 16h30 à 19h30.

Renseignements complémentaires :
Guy Trégouët (Rotary) au 02 40 63 21 63
guy.tregouet@free.fr
Inscriptions possibles en ligne sur le site www.resadon.fr

Chiffres clés du don de sang

Français qui déclarent vouloir donner leur sang	34 %
Passage à l'acte	4 %
Utilité des dons de sang	100 %
Malades soignés chaque année grâce au don de sang	1 million
Dons de sang total par an pour les femmes	4
Dons de sang total par an pour les hommes	6

Aujourd'hui, l'EFS ne dispose que d'un stock de sang de 14 jours. Les réserves en produits sanguins sont très tendues, particulièrement après cette

> Qui peut donner et comment cela se passe ?

Toute personne, entre 18 et 70 ans, en bonne santé et si vous pesez au moins 50 kg. N'oubliez pas, il ne faut pas venir à jeun. Précisons aussi que chaque don de sang est précédé d'un entretien avec un médecin lors d'un entretien confidentiel et couvert par le secret médical qui permet de s'assurer que vous ne prenez aucun risque, ni pour vous-même ni pour le receveur. Notez que certains éléments de votre état de santé récents ou anciens, ou de votre vie personnelle peuvent vous obliger à renoncer à votre don du sang ou le reculer.

Vous pourrez vous présenter à la collecte si vous n'avez jamais :

- ⊕ reçu de produits sanguins (globules rouges, plasma ou plaquettes...),
- ⊕ eu d'allogreffe (avec un tissu ou organe pris sur une autre personne),
- ⊕ été traité(e) pour un cancer,
- ⊕ fait usage de drogue par seringues,
- ⊕ été traité(e) par hormone de croissance avant 1989,
- ⊕ eu dans votre famille une personne atteinte de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (suspectée ou diagnostiquée),
- ⊕ séjourné entre 1980 et 1996 plus d'un an au total dans les îles britanniques,
- ⊕ été porteur du virus de l'hépatite C ou du virus du SIDA.



Attention, certains délais sont à respecter :

⊕ Si vous avez présenté une infection et/ou une fièvre supérieure à 38°C, si vous avez pris des antibiotiques ou si vous avez présenté des signes évidents d'infection tels que douleur importante à la déglutition, toux grasse, frissons, courbatures et maux de tête en période d'épidémie de grippe...

Vous devrez

Vous devrez attendre 7 jours à compter de la date d'arrêt du traitement pour donner votre sang et 15 jours à compter de la date de guérison



⊕ Si vous avez eu un soin dentaire, y compris un détartrage,

Vous devrez attendre 7 jours pour donner votre sang (pour un soin simple de type carie, attendre 1 jour)

⊕ Si vous avez été hospitalisé(e) 24h ou plus pour une intervention chirurgicale importante, avez eu un examen endoscopique (gastroscopie, coloscopie...) ou si vous avez fait un tatouage, un piercing, une pose de boucles d'oreilles (même avec du matériel à usage unique),

Vous devrez attendre 4 mois pour donner votre sang



⊕ Si vous êtes enceinte ou si vous avez accouché,

Vous devrez attendre 6 mois après l'accouchement

⊕ Si vous avez fait un voyage en zone impaludée ou voyagé en Amérique Latine, y compris le Mexique,

Vous devrez attendre 4 mois à compter de la date de votre retour pour donner votre sang (des tests supplémentaires de recherche de paludisme ou de chagas étant nécessaires)

⊕ Si vous avez eu un ou des rapport(s) sexuel(s) non protégé(s) avec un nouveau partenaire connu depuis moins de 2 mois,

Vous devrez attendre 4 mois après le dernier rapport sexuel non protégé

⊕ Si vous avez un manque de globules rouges (anémie) ou un manque de fer,

Vous devrez attendre la normalisation de vos analyses (hémoglobine et fer) pour donner votre sang. Pour prévenir une nouvelle anémie, prévoyez d'espacer vos dons.



Si vous n'êtes pas libre le mardi 10 janvier, vous pouvez vous inscrire sur www.resadon.fr pour une des quatre autres collectes qui auront lieu **les jeudis 8 mars, 3 mai, 19 juillet et 18 novembre.**

>> Les antibiotiques : Utilisés à tort, ils deviendront moins forts !



Le saviez-vous ? Prendre un antibiotique comporte toujours un risque. La prise d'un antibiotique favorise le développement de résistances bactériennes et engendre parfois des effets secondaires (nausées, vomissements,...). Si elle est médicalement justifiée, cette prise de risque est contrebalancée par le bénéfice d'une guérison. En revanche, utilisés à tort, les antibiotiques sont inutiles pour combattre l'infection virale. Les bactéries s'habituent aux antibiotiques, leur résistance augmente, par conséquent l'efficacité des traitements diminue, pouvant parfois générer de graves complications pour la santé. Pour lutter contre les résistances bactériennes, il faut diminuer notre consommation d'antibiotiques et respecter la prescription du médecin traitant.

Une question sur les antibiotiques ? Sur votre santé ? Rendez-vous sur le site prévention santé de l'Assurance Maladie www.ameli-sante.fr

>> Repas des Aînés

Comme tous les ans, la municipalité donne rendez-vous le **15 et le 22 janvier** à l'Espace Phelippes Beaulieux à ses Aînés pour partager un moment festif et convivial, lors du désormais traditionnel « Repas des Aînés ». Il sera animé cette année par la Compagnie Oasis qui proposera un spectacle de cabaret. Ce sont plus de 400 personnes qui seront accueillies sur ces deux journées dans une ambiance festive et d'amitié.





➤ Musique

Rocky « The Marginals » !



Après avoir remporté la sélection régionale du tremplin inter-école à Nantes, les Marginals ont remporté le 24 septembre dernier la finale nationale au Gibus, salle mythique parisienne découvreuse de talents musicaux. Créé en octobre 2009 après la séparation des Folkees, le groupe The Marginals est composé de 3 jeunes Sautronnais Quentin, Valentin et Axel. Ils ont trouvé rapidement leur public dans les différents concerts qu'ils assurent depuis 2 ans et demi à Nantes et aux environs, pour n'en citer qu'un ils ont participé à l'inauguration de la salle «la Fabrique» à Nantes en octobre dernier. Et dans les oreilles ça donne quoi ? Ces trois nostalgiques des sixties ont une idée en tête, redonner le goût à la jeunesse d'une musique pure,

vivante, où le talent n'est pas fabriqué par des logiciels. Pour cela, ils ont imaginé un « side-project »*, composé de Ray Manzarek, Jimi Hendrix et Keith Moon (rien que ça...) auquel ils ajoutent des harmonies vocales et une touche de pop psychédélique. Parions que l'avenir de ces trois sympathiques « marginaux », espoirs du rock français, risque de s'accélérer avec la longue liste des récompenses offertes par ce tremplin musical... Outre un équipement intégral en matériel, le groupe jouera lors d'un concert exceptionnel à l'Olympia de Paris le 23 mars en première partie de Nina Hagen l'icône du punk opéra ainsi que lors du concert « Espoirs Rock du Gibus » le 25 février prochain au Gibus à Paris. Il aura également l'occasion d'enregistrer en studio, comme de vrais pros et une page d'interview leur sera consacrée dans la revue «Rock and Folk » !



* un projet entrepris par une ou plusieurs personnes déjà connus pour leur implication dans un autre groupe.

Pour les contacter et découvrir leur musique, rendez-vous sur leur site www.myspace.com/themarginals ou par mél themarginals@hotmail.fr.

» Une retraite bien méritée

Après près de 17 années passées dans les cuisines de la restauration municipale, passionnée par son métier et dotée d'une bonne humeur inégalable, Marie-Yvonne Garnier a raccroché son tablier le 30 décembre dernier pour une retraite bien méritée. Désormais c'est à elle et à sa famille qu'elle va consacrer toutes ses journées et toute son énergie. Elle va enfin profiter de son temps libre pour ce qui a été et qui restera sa grande passion, la cuisine. Nous lui souhaitons une joyeuse retraite bien remplie et gourmande!



➤ Le Téléthon 2011

La mobilisation était forte les 2 et 3 décembre derniers. Au cours de ces deux journées d'animation organisées par la municipalité et les associations sautronnaises, le cœur de Sautron a battu fort pour la recherche. Les défis sportifs et autres nombreuses activités ont permis de récolter près de 14 000 €. La réalisation du « bouquet magique du Téléthon » à partir de carreaux de céramique décorés par des enfants lors d'un atelier animé par Mme Gibouin d'Alleya a connu un franc succès. Cette inédite fresque en mosaïque, mise en vente symboliquement lors du Téléthon, va rapidement trouver sa place dans une des salles de la commune.



Chaque premier week-end du mois de décembre depuis 25 ans, le Téléthon fait appel à la générosité des Français. Depuis, bien des victoires ont été remportées, les maladies rares, inconnues du grand public, sont sorties de l'oubli. De grandes avancées scientifiques ont jalonné ces années, si bien qu'aujourd'hui les premiers traitements voient le jour. Les dons du Téléthon ont permis de spectaculaires avancées en matière de génétique. L'ensemble de la recherche internationale a bénéficié de ces progrès et des premières grandes victoires sur la maladie ont été remportées. L'AFM soutient ainsi 70 % de la recherche sur les maladies rares en France. Les dons sont par conséquent indispensables à la poursuite des essais thérapeutiques sur les maladies rares. 330 programmes de recherche sont financés chaque année, 36 essais cliniques sont en cours ou en préparation en France ou à l'étranger. Ces essais impulsent les thérapies de demain : thérapie génique, cellules souches, pharmaco-génétique...

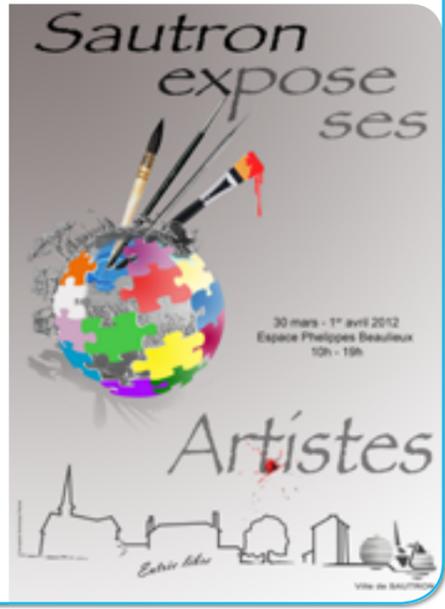


➤ L'équipe de l'atelier maquillage

A noter
 ➤ Une soirée « chants de marins » sera organisée le 2 mars à 20h30 au profit de l'association Huntington, au siège social de la Banque Populaire Bretagne Atlantique (1 rue Françoise Sagan Saint-Herblain). Renseignements auprès de Mme Borleteau au 06 61 84 37 66.

➤ Sautron expose ses artistes

Peintre, sculpteur, la nature vous inspire ? Venez exposer vos créations, réalisées à partir de ce thème, lors de la nouvelle édition de «Sautron expose ses artistes» organisée par la mairie du 30 mars au 1^{er} avril, à l'Espace Phelippes-Beaulieux. Alors à vos pinceaux, gouges ou burins si vous souhaitez y participer. N'oubliez pas de vous inscrire avant le 25 février auprès du service sport culture, en mairie sociale (6 rue de la Mairie). Ouvert aux peintres amateurs, indépendants ou fréquentant un cours de peinture de la commune.



Pour plus de renseignements contactez le 02 51 77 86 98.

» De la musique pour les soirées d'hiver

Paroles et Musiques entre Cens et Chézine vous propose en février et en mars deux belles soirées de découvertes musicales.

La première aura lieu le 10 février et vous présentera un concert de chants de marins. A partir de 20h30 à l'Espace Phelippes Beaulieux, venez nombreux partager l'ambiance chaleureuse du monde de la mer...

La seconde, qui se déroulera le 16 mars à 20h30 à l'Espace de la Vallée (salle 200), sera l'occasion de découvrir le Chœur de chambre «Eclat de voix ». Ce Chœur, composé d'une vingtaine de chanteurs, interprète des œuvres de la fin du XIX^e siècle à nos jours. Vous allez grâce à eux aimer la musique contemporaine!



> Un peu d'Histoire

Le Cens au fil de l'eau

La municipalité a décidé, avec la précieuse participation d'Yves Messenger, de revivre avec vous, en plusieurs parties, l'histoire du Cens à travers les âges.

Dans ce premier épisode, nous retraçons avec vous l'histoire de la navigation sur le Cens et des nombreux moulins qui parsèment les rives de ce beau petit ruisseau.

Sautron est traversé par le petit mais magnifique **ruisseau le « Cens »**. Il prend sa source à Vigneux-de-Bretagne et va se jeter dans l'Erdre. Sur notre commune il est grossi de nombreux affluents appelés « Ru » : Ru du Buron, Ru des Fontenils, Ru des Galonnières, Ru du gué Rieux, Ru de l'étang du Fief. Jadis son lit devait être plus large et plus profond. Des fouilles menées en 1788, lors d'une reconstruction des moulins l'Evêque, laissent penser que le Cens a même été très profond. A 12 mètres de

profondeur on a trouvé des morceaux de fer oxydés, des fragments de pierre meulière et des débris de meuble et de vaisselle. Ses eaux, sans doute plus tumultueuses que maintenant, faisaient tourner jusqu'à 3 moulins et devaient être poissonneuses.

Louis Phelippes-Beaulieux écrivait, en 1832 : « *Le Cens sépare et traverse la commune en deux parties à-peu-près égales. Cette petite rivière coule maintenant resserrée dans un lit de trois mètres de largeur sur un mètre de profondeur ; elle est très poissonneuse : on y pêche l'anguille, le brochet, la carpe, le gardon, la perche et la vandoise. Quatre ponceaux en pierres et quatre passerelles en bois établissent les communications d'une rive à l'autre... et les moulins l'Evêque, au fond d'un vallon, chute d'eau de 4 mètres, filature qui mérite d'attirer l'attention des industriels.* »

Vers les années 40, les poissons étaient encore nombreux. Les enfants allaient y pêcher le gardon qu'ils revendaient comme appât vif aux pêcheurs du coin.

La navigation sur le Cens

Certains ont avancé que le Cens avait été navigable **jusqu'au X^e siècle**. Une légende raconte que Saint-Similien, évêque de Nantes en 335, serait venu de Vigneux à Nantes par bateau. Il semblerait qu'une partie des pierres

ayant servi à la construction de la cathédrale de Nantes soit sortie des carrières de Vigneux et ait été transportée par gabarres sur le Cens. Les vestiges du port Laroche à Vigneux, utilisé pour le transport des pierres, attestent que le Cens a été un moment navigable.

En 1989, Jean Louis Boistel, chargé de la construction d'un pont aux Goulets, découvrait à 1,60m de profondeur des pièces de bois taillées et chevillées identifiables comme étant des morceaux de gabarres du IX^e siècle.

Les moulins

Dans son essai historique et statistique de 1832, Louis Phelippes-Beaulieux indique **quatre moulins** à Sautron : moulin de Noë, **moulin Moret** et les **moulins l'Evêque**.

Mais le moulin Moret et le moulin de Noë sont, d'après l'état des domaines de l'Evêque de 1682, les différents noms du même moulin aussi appelé, selon les époques, moulin Moret, moulin Moulou ou moulin de Naud. Le moulin Moret était déjà mentionné dans un aveu de 1492.

Tous les moulins à eau de Sautron dépendaient, soit de l'Evêque de Nantes, soit de la Prieure de Bongarant. En 1832, seuls les moulins l'Evêque sont encore en activité. Le vieux moulin a complètement disparu ; du moulin de Naud, il ne reste que la

maison du meunier construite dans le champ qui domine, au sud, le ruisseau. Sur Vigneux, mais juste à la limite de Sautron, au bout du chemin qui prolonge la route de Bongarant et qui longe le golf, on peut encore apercevoir les ruines du **« Viel Moulin » et son étang**. A cet endroit deux passerelles de bois permettent la traversée du Cens.

Le Vieux moulin

En descendant le Cens, à l'emplacement d'une passerelle qui mène de la Barbotière aux Goulets, un peu avant le moulin de Naud, on trouve les restes du bief d'un ancien moulin à eau (canal qui sert à conduire les eaux à la roue d'un moulin). Il n'est pas possible de dater l'existence de ce dernier, ni de connaître son véritable nom. Il n'est pas mentionné dans l'Aveu de la Prieure de Bois-Garant de 1682, ni dans celui de l'Evêque de la même année. Il était accessible par un chemin qui descend toujours de la Barbotière vers les Goulets.

Il est à noter que dans les registres Paroissiaux de 1579 à 1789, seuls les meuniers du moulin de Naud sont indiqués, aucune mention des meuniers des autres moulins. Le nom du « Vieux moulin » est resté pour les terres de cet endroit, ainsi que les vestiges de la retenue d'eau sur lesquels a été construite une petite passerelle.

On peut se poser la question suivante : ce bief est-il celui du premier moulin édifié à cet endroit puis reconstruit, en aval, sous le nom de moulin de Naud ?

Les berges entre le vieux moulin et celui de Naud

Entre le vieux moulin et celui de Naud les berges du ruisseau était, jadis, revêtues de pierres. Malheureusement il n'en reste maintenant que quelques vestiges. On retrouve par endroits de **petits morceaux de murs** encore debout, le reste des pierres est dispersé dans le lit du Cens. C'est le seul endroit du ruisseau où l'on trouve des berges ainsi empierrées.

Le moulin de Naud

Sur le GR3, qui traverse le Cens vers la Barbotière, on peut encore apercevoir les ruines du **moulin de Naud**, au milieu du ruisseau, sous la forme



> « Mur » du Cens

d'une **grosse pierre creusée d'un trou rectangulaire**. Il laissera ce nom au Gué qui permettait d'aller du Magasin à la Barbotière.



> Pierre du moulin Denaud

de l'étang du Viel Moulin » à Vigneux ainsi que le « *fief du moulin Puisart* ». Mais seul le moulin de Naud est indiqué comme étant en activité. De 1650 à 1670 le meunier est Pierre Renaudin, il sera remplacé vers 1670 par Joan Buron, toujours en poste en 1696. Son gendre Pierre Beziou prendra sans doute sa suite. Entre 1798 et 1803, selon les registres de l'état civil, le moulin a été transformé en habitation, où demeure un dénommé Jean Priou cultivateur. En 1832, Louis Phelippes-Beaulieux indique que le moulin de Naud est déjà en ruines. En 1839, on ne trouve plus que la maison de Noë située au-dessus dans le champ voisin, celle-ci existait encore en 1856

La suite au prochain numéro...

Yves Messenger



> La pêche dans le Cens



➤ **Parole aux élus de l'opposition**

Chères Sautronnaises, chers Sautronnais
 Cette nouvelle année 2012 qui débute, c'est pour nous d'abord l'occasion de vous souhaiter une très bonne santé avant tout et tout le bonheur que vous êtes en mesure d'attendre. 2012 est aussi pour le pays un rendez vous important. En effet cette année auront lieu les élections présidentielles et législatives. Nous sommes beaucoup à attendre de profonds changements à commencer par plus de justice sociale et fiscale.
 Par ailleurs, nous DEMANDONS à la majorité municipale depuis notre arrivée en 2008 la révision des quotients familiaux calculés de façon plus juste pour les revenus les moins favorisés. Mais aussi la mise en place du taux d'effort, qui permet de juxtaposer le tarif de la prestation aux ressources de la famille pour éviter les effets de seuil toujours pénalisants pour ceux qui les subissent.
 Le repas de Noël pour nos aînés est un moment important d'échanges, de chaleur humaine, et de convivialité qu'il est vital de conserver, mais cette dépense, en hausse sensible pour 2012 et jusqu'alors prise en charge par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) devrait être affectée au budget de la commune. Ainsi, en cette période particulièrement difficile, la totalité du budget du CCAS serait affectée aux personnes ou familles qui rencontrent des difficultés.
 Lors du dernier conseil municipal, nous avons appris que des travaux importants étaient nécessaires sur l'église de la commune (environ 300 000 euros). Ce bâtiment faisant partie du patrimoine municipal c'est bien naturel de l'entretenir. C'est hélas un nouvel exemple du laxisme de la mairie par rapport à la maintenance des bâtiments en général. Les élus en charge des affaires attendent-ils l'incident (quand ce n'est pas l'accident) pour entamer des travaux qui à ce stade coûtent toujours beaucoup plus cher ?
 Nous RECLAMONS depuis longtemps un audit quinquennal des bâtiments qui permettrait de prévoir et d'échelonner les réparations ou de procéder à l'entretien normal. L'amateurisme dans la gestion des deniers publics finit par coûter cher aux sautronnais.
 Prenons un autre exemple : la culture ou plutôt l'absence de culture à Sautron. Nous PROPOSONS depuis de nombreuses

années la définition d'une véritable politique culturelle pour la commune. L'une de nos priorités devrait être l'éveil de nos jeunes à la culture et à la pratique artistique. C'est le rôle de l'école qui a de moins en moins de financement, mais c'est aussi le rôle des collectivités. Nous avons bien pu constater, chacun d'entre nous, que la délinquance diminue fortement quand nous offrons aux jeunes des moyens de s'éveiller puis pratiquer les disciplines artistiques ou sportives. Quand nous constatons une recrudescence des « incivilités » (tags, boissons, etc....) c'est un signe alarmant.
 Cette absence de culture se fait sentir aussi pour les moins jeunes : pas de salle de spectacle (la réfection de Philippe Beaulieu a été au mieux ajournée) pour une commune qui comptera bientôt 10 000 habitants c'est un manque de vision déplorable.
 Conscients de l'inévitable augmentation de la population sautronnaise, dans un futur proche, nous DEMANDONS à la Ville depuis les premières constructions observées :
 ➤ une offre de différents services à la population pour que les citoyens, nouveaux et anciens se sentent compris dans leur globalité à Sautron. Le développement durable, c'est aussi se soucier du bien être du (des) citoyen(s) quel que soit l'âge, la condition physique, les ressources, de manière individuelle et collective.
 ➤ Une redéfinition de la carte scolaire
 Si nous avons un vœu à formuler pour cette nouvelle année, c'est bien celui d'être entendu.
Très bonne année à tous.

Liste « Sautron Ensemble et Autrement »
Les élus de la liste « Sautron Ensemble et Autrement »
 Nous sommes à votre disposition tous les premiers lundis de chaque mois à notre permanence salle de la vallée de 18h à 19h au bureau des élus en rez de jardin ou par internet à l'adresse suivante :
dominiegautier.sautron@gmail.com
 Dominique GAUTIER,
 Mireille GALLANT, Gérard RUSSEIL,
 Sylvie DEMANGEAT LECONTE,
 Gérard VRIGNON.

➤ **ÉTAT-CIVIL**

➤ **Naissances**

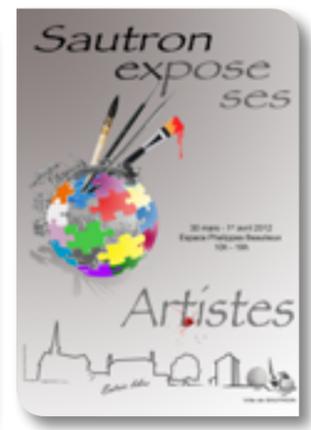
- Noa MEGAOUEL
- Jeanne BADE
- Malika GOUJON
- Marius TEXIER
- Maëlys MISSIONIER
- Océane L'EXCELLENT
- Joaquim BEAULANT
- Lorenzo ESNAULT
- Manon LE BIHAN

➤ **Mariages**

- Jérémy BOUTROUX et Sandrine GAZEAU
- Luc BONON et Marion GELINEAU
- Mouhamed MBAYE et Marie-Aude L'ANTON
- François RAHMANI et Florence GUÉGUEN
- Florent GUILLARD et Cécile BETRANCOURT

➤ **Décès**

- Antoinette PEYRABOUT épouse LE CALVEZ
- Marcel DELSAUX
- Anne COUE épouse OLIVIER
- Bernard LAMBERT
- Eliane TRIBALLEAU épouse ROBERT
- Paul LEGOUT
- Jean-Pierre DENIAUD
- Thérèse ROBERT épouse BLAIS
- Jeanne MEHEUT épouse ROY



Janvier

10 > Collecte de « Don du Sang »
 16h-19h30, Espace Phelippes Beaulieux

14 > Stage de fox trot (débutants)
 Par la section Danse de Salon « Rythmes et danses », l'après-midi, Espace Saltéra, ouvert à tous

15 > Stage de fox trot (confirmés)
 Par la section Danse de Salon « Rythmes et danses », le matin, Espace Saltéra, ouvert à tous

15 et 22 > Repas des Aînés
 Offert par la municipalité aux Sautronnais âgés de 71 ans et plus, Espace Phelippes Beaulieux

27 > « Le foyer des jeunes aveugles de Yaoundé au Cameroun »
 Rencontre avec Michel Duret, fondateur de Terre de Vie, 20h, salle 200 Espace de la Vallée

28 > Soirée dansante
 Organisée par la section Danse de Salon « Rythmes et danses » de Sautron Activités avec l'orchestre Barbaro, 20h30, Espace Phelippes Beaulieux

Février

10 > Spectacle de chants de marins
 Organisé par Paroles et Musiques entre Cens et Chézine, 20h30, Espace Phelippes Beaulieux, Participation libre

25 et 26 > « Léonie est en avance »
 Pièce de Georges Feydeau par l'Atelier du Soleil, Espace Phelippes Beaulieux le 25 à 20h30, le 26 à 16h
 Renseignements 06 72 74 48 55.
 Tarifs : 8€/adultes, 6€/jeunes

Mars

3 > Stage de rock (débutants)
 Par la section Danse de Salon « Rythmes et danses », l'après-midi, Espace Saltéra, ouvert à tous

4 > Stage de rock (confirmés)
 Par la section Danse de Salon « Rythmes et danses », le matin, Espace Saltéra, ouvert à tous

3-4 et 10-11 > Exposition photo
 Exposition photo de Sautron Images, 9h-18h Espace de la Vallée

16 > Chœur de chambre « Eclat de voix »
 Organisé par Paroles et Musiques entre Cens et Chézine, 20h30, Espace de la Vallée (Salle 200), Participation libre

17 > Clôture des inscriptions
 Du Prix des Lecteurs à la Bibliothèque

30 mars au 1er avril > « Sautron expose ses artistes »
 10h-19h, Espace Phelippes Beaulieux. Entrée libre

31 > Stage de samba ou salsa (débutants)
 Par la section Danse de Salon « Rythmes et danses », Espace Saltéra, ouvert à tous

Avril

1er avril > Stage de samba ou salsa (confirmés)
 par la section Danse de Salon « Rythmes et danses », Espace Saltéra, ouvert à tous

➤ **Le recensement de la population 2012 est lancé !**

Le recensement de la population sautronnaise aura lieu du **19 janvier au 18 février 2012**. Ce recensement, annuel depuis 2004, permet de recueillir des données récentes et fiables correspondant mieux à la réalité. Pour les communes comme Sautron (de moins de 10 000 habitants), il a lieu une fois tous les cinq ans. À partir des résultats, les élus peuvent adapter les infrastructures nécessaires au quotidien, comme les maisons de retraite ou les écoles. Le recensement représente un véritable outil pour mieux répondre aux besoins et à l'évolution de la population (nombre de logements, nombre d'habitants et leurs caractéristiques...). En pratique, l'agent recenseur va passer dans chaque logement pour apporter les différents formulaires à remplir. Il sera aisément identifiable grâce à sa carte officielle tricolore et son passage sera annoncé par une lettre officielle déposée dans la boîte aux lettres des personnes concernées ou par une affichette apposée dans le hall des immeubles. Merci de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs recrutés par la Mairie.



➤ **Pour plus de renseignements, un site internet est dédié à cette enquête de recensement annuelle www.le-recensement-et-moi.fr ou contactez la mairie au 02 51 77 86 86.**

Sautron expose ses



30 mars - 1^{er} avril 2012
Espace Phelippes Beaulieux
10h - 19h

Artistes

Conception Dominique Privots



Entrée libre

Ville de SAUTRON